



RAPPORT DE TRANSPARENCE DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

Année 1 | Du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

Aperçu de la société

Conformément à la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*, L.C. 2023, ch. 9 (la « *Loi sur la transparence de la chaîne d'approvisionnement* »), la présente déclaration décrit les mesures mises en œuvre, ou devant être mises en œuvre par Vertex Pharmaceuticals (Canada) Incorporated (« **Vertex Canada** ») pour répondre aux risques de l'esclavage moderne, y compris, mais sans s'y limiter, le travail forcé et le travail des enfants¹ dans le cadre de ses activités et de sa chaîne d'approvisionnement. Ce rapport n'est pas un rapport conjoint, car il n'y a aucune entité que Vertex Canada contrôle et qui est couverte par la *Loi sur la transparence de la chaîne d'approvisionnement*.

Vertex Canada s'engage à créer un environnement de travail sécuritaire, inclusif et respectueux et valorise les droits de ses employés et de tous ceux qui travaillent dans sa chaîne d'approvisionnement. Cela inclut le refus de l'esclavage et du travail des enfants, l'égalité des chances pour tous, un milieu de travail sain et sécuritaire, ainsi que l'absence de discrimination et de harcèlement. Vertex Canada continue de développer et d'élargir sa compréhension des risques associés au problème de l'esclavage moderne et d'identifier les domaines au sein de ses activités et de sa chaîne d'approvisionnement plus large qui pourraient être touchés par ces défis.

Partie I – Structure, activités et chaînes d'approvisionnement

Notre structure et nos activités

Vertex Canada est une filiale de Vertex Pharmaceuticals Incorporated (« Vertex »), une société mondiale de biotechnologie qui investit dans l'innovation scientifique afin de créer des médicaments transformateurs pour les personnes atteintes de maladies graves. La société a approuvé des médicaments pour traiter les causes sous-jacentes de plusieurs maladies génétiques chroniques qui raccourcissent la vie (la fibrose kystique [FK], l'anémie falciforme sévère et la bêta-thalassémie dépendante des transfusions) et continue de faire progresser les programmes cliniques et de recherche sur ces maladies. Vertex dispose également d'une solide gamme de traitements expérimentaux couvrant toute une série de modalités dans le traitement d'autres maladies graves où la société possède un aperçu approfondi de la biologie humaine causale. À la fin de 2023, cette gamme concernait la douleur aiguë et neuropathique, la maladie rénale à

¹ Comme ces termes sont définis en vertu de l'article 2 de la *Loi sur la transparence de la chaîne d'approvisionnement*.

médiation APOL1, le diabète de type 1, la dystrophie myotonique de type 1 et le déficit en alpha-1 antitrypsine.

Vertex a été fondée en 1989. Son siège social mondial est à Boston et son siège social international est à Londres, en Angleterre. De plus, la société possède des centres de recherche et développement et des bureaux commerciaux en Amérique du Nord, en Europe, en Australie, en Amérique latine et au Moyen-Orient. Vertex est constamment reconnue comme l'un des meilleurs lieux de travail de l'industrie; elle a figuré 14 années consécutives sur la liste des meilleurs employeurs du magazine Science et constitue l'une des 100 meilleures entreprises pour lesquelles travailler selon Fortune.

Vertex Canada importe et distribue des produits pharmaceutiques au Canada conformément à la licence d'établissement pharmaceutique de la société détenue auprès de Santé Canada. Ce faisant, la société répond aux seuils d'actifs et de revenus prévus à l'article 2 de la *Loi sur la transparence de la chaîne d'approvisionnement*.

Nos chaînes d'approvisionnement

Vertex et Vertex Canada utilisent généralement un réseau mondial de fabricants tiers et de capacités internes, y compris l'usine de fabrication de Vertex à Boston, pour fabriquer des produits candidats à des essais cliniques et des médicaments à usage commercial.

Partie II – Politiques et processus de diligence raisonnable

Notre engagement et nos politiques

Nous nous engageons à mener nos activités de manière responsable et nous attendons de tous les gestionnaires, employés, sous-traitants et agents qu'ils soient responsables de notre culture d'inclusion, de transparence et d'intégrité. Notre [Code de conduite](#) fournit des conseils sur la façon de vivre ces valeurs, dans des domaines tels que les droits de la personne, la protection des données personnelles, l'intégrité financière, l'engagement envers les communautés et la durabilité environnementale. Plus précisément, notre Code de conduite exige que les employés :

- se conforment aux lois et aux pratiques qui interdisent le travail illégal des enfants, le travail forcé, le travail servile ou en servitude, le travail involontaire des détenus, la traite des personnes, et les salaires et avantages inéquitables;
- promeuvent la santé, la sécurité et le traitement équitable et respectueux des employés, sans discrimination ni harcèlement;
- respectent les droits fondamentaux de la personne et la dignité de chaque personne.

Nous nous attendons à ce que les employés se conforment à notre Code de conduite et à toutes les politiques, procédures, directives et formations connexes. Si nous prenons connaissance de violations de la loi ou de la politique de Vertex, nous faisons une enquête sur la question et, le cas échéant, nous prenons des mesures disciplinaires et mettons en œuvre des mesures correctives pour prévenir les violations futures.

Notre Code de conduite est un élément clé du Programme de conformité mondiale de Vertex (« Programme ») et s'applique à l'ensemble des directeurs, dirigeants, employés et sous-traitants. Le Programme incarne notre responsabilité partagée de démontrer le plus haut niveau d'intégrité personnelle et d'éthique, des plus hauts niveaux de direction aux employés les moins anciens. Il est conçu pour aller au-delà de la simple conformité. En plus du Code de conduite, le Programme comprend la formation et l'éducation, la vérification et la surveillance, l'évaluation des risques et d'autres activités et initiatives.

Le Programme offre également une ligne d'alerte en matière de conformité, qui permet aux individus de signaler de manière confidentielle et anonyme des préoccupations d'inconduite, et des mesures de protection strictes contre les représailles. Le conseil d'administration de Vertex, y compris le comité de vérification et des finances, assure la supervision générale du Programme. Le chef de la conformité est chargé de concevoir et de diriger le Programme avec le soutien et les conseils des Comités mondiaux de conformité, qui sont composés de hauts dirigeants interfonctionnels de Vertex dans son ensemble. Le chef de la conformité fournit régulièrement des mises à jour à Vertex et au conseil d'administration en ce qui concerne la conformité et les risques dans le domaine des soins de santé.

En tant que membre de la Pharmaceutical Supply Chain Initiative (PSCI), nous soutenons les principes de gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement de la PSCI et collaborons avec nos pairs pour réaliser une vision d'amélioration des résultats dans le domaine social, de la santé, de la sécurité et de l'environnement.

Code de conduite des fournisseurs et obligations contractuelles

Notre Code de conduite des fournisseurs (le « Code des fournisseurs ») décrit également les attentes selon lesquelles les fournisseurs partagent notre engagement envers des normes éthiques et un comportement élevés, et définit les attentes qu'ils devraient avoir à notre égard. Tous les fournisseurs doivent se conformer à notre Code des fournisseurs.

Le Code des fournisseurs définit les attentes minimales et les directives pour que les fournisseurs respectent les lois nationales et internationales. Plus précisément, le Code des fournisseurs décrit les attentes suivantes pour ses partenaires commerciaux :

- Ils ne doivent participer à aucune forme d'esclavage forcé et les employés sont libres de partir à leur guise;
- Ils doivent traiter leurs employés de manière équitable, égale et respectueuse;
- Ils ne doivent aucunement faire de discrimination dans leur embauche, leur formation, leur promotion, leur rémunération ou d'autres domaines similaires, fondée sur des motifs interdits, y compris l'origine ethnique, la couleur, l'âge, l'orientation sexuelle, la religion, etc.; et
- Ils ne doivent pas recourir au travail des enfants.

De plus, les fournisseurs doivent se conformer aux lois sur les salaires applicables, y compris le salaire horaire minimum et les salaires d'heures supplémentaires.

Nous nous attendons à ce que nos partenaires fournisseurs aient mis en place des systèmes de gestion qui démontrent leur engagement et leur responsabilité envers ces concepts, avec des mécanismes en place pour identifier et gérer les risques pour chaque domaine abordé et pour maintenir la documentation afin de démontrer la conformité.

Les fournisseurs doivent se conformer aux politiques de Vertex relatives à des services particuliers (ensemble, les « politiques de conformité »). Vertex a mis son Code de conduite des fournisseurs à disposition à l'adresse : www.vrtx.com/sites/global/files/Vertex-Supplier-Code-of-Conduct.pdf et d'autres politiques seront mises à disposition au besoin.

À la demande de Vertex, les fournisseurs fourniront à Vertex des certifications, sous une forme raisonnablement acceptable par Vertex, quant à la conformité continue de la société aux politiques de conformité. En outre, la société participera à des formations en matière de conformité liées aux politiques de conformité, et les suivra, à la demande raisonnable de Vertex. Les formations seront menées en ligne dans la mesure du possible.

Nos processus de diligence raisonnable

Nous avons développé des systèmes et des processus pour suivre, surveiller et superviser nos activités et celles des fabricants tiers. Cela comprend la mise en œuvre d'un programme d'assurance qualité visant à s'assurer que les fabricants tiers se conforment aux meilleures pratiques de fabrication. Nous évaluons régulièrement le rendement des fabricants tiers dans le but de confirmer nos capacités continues à répondre à nos besoins de manière efficace et économique.

Vertex a mis en œuvre un certain nombre de mesures de diligence raisonnable pour assurer des niveaux d'examen. Comme décrit ci-dessus, les fournisseurs doivent se conformer à notre Code des fournisseurs, tel qu'incorporé à nos modèles de contrat d'approvisionnement.

Vérification et mise en application

Le Code des fournisseurs et nos contrats nous donnent le droit de vérifier les fournisseurs ou d'autoriser un tiers à vérifier les fournisseurs. En vertu du Code des fournisseurs, Vertex peut vérifier les pratiques et les installations des fournisseurs pour confirmer la conformité.

Partie III – Risques liés au travail forcé et au travail des enfants dans les activités et les chaînes d'approvisionnement

Nous estimons qu'il existe un risque minime de travail forcé ou de travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement pour les raisons suivantes :

- La main-d'œuvre de Vertex Pharmaceutical d'environ 4 800 personnes comprend en grande partie du personnel de R. et D., des employés de bureau et des employés sur le terrain;
- La plupart des employés travaillent dans des pays où la prévalence de l'esclavage moderne est très faible;
- À l'exception des programmes de début de carrière, comme les stages et les placements industriels, tous les employés sont âgés de 18 ans ou plus; et

- Nos employés travaillent dans des milieux contrôlés où il existe des modes opératoires normalisés établis, conformément à la nature hautement réglementée de l'industrie pharmaceutique.

Partie IV – Mesures pour lutter contre le travail forcé et le travail des enfants

Vertex Canada n'a pas eu à prendre de mesures correctives en réponse aux incidents de travail forcé ou de travail des enfants. En cas d'incident, Vertex Canada s'engage à prendre les mesures appropriées pour mettre fin à toute inconduite ou activité illégale.

Partie V – Mesures pour remédier à la perte de revenus des personnes touchées par l'élimination du travail forcé et du travail des enfants

Vertex Canada n'est pas au courant d'une perte de revenus pour les familles vulnérables résultant de mesures visant à éliminer le recours au travail forcé et au travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement.

Partie VI – Formation offerte aux employés

Tous les employés de Vertex suivent une formation annuelle sur le Code de conduite dans le cadre de leur engagement envers les valeurs fondamentales qui nous guident en tant que société – en nous guidant dans notre travail quotidien, en façonnant nos interactions avec les groupes externes et en définissant les attentes dans des domaines importants. Ce rappel annuel aide à renforcer notre engagement à incarner nos valeurs fondamentales et à faire des choix qui reflètent le type de société que nous voulons être. Nous nous engageons les uns envers les autres, envers notre société et, surtout, envers les patients, à respecter les normes les plus élevées en matière d'éthique et de responsabilité. Comme nous l'avons mentionné, cela comprend d'éviter le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement.

Partie VII – Évaluation de l'efficacité des actions contre le travail forcé et le travail des enfants

En 2023, 100 % des employés de Vertex ont suivi la formation annuelle sur le Code de conduite. Nous reconnaissons qu'un programme de conformité efficace doit évoluer et répondre aux circonstances changeantes de la société et de son environnement. À cette fin, nous nous engageons à nous améliorer continuellement en nous basant sur des examens et des évaluations périodiques du paysage réglementaire et commercial.

Par l'entremise de notre ligne d'alerte en matière de conformité, des cas potentiels d'esclavage moderne peuvent être signalés au sein de Vertex pour enquête. La ligne d'alerte en matière de conformité, qui est surveillée et évaluée pour en assurer l'efficacité, n'a reçu aucun rapport d'esclavage moderne en 2023.

Vertex assure également le suivi de la distribution de son Code de conduite des fournisseurs afin de mesurer le niveau de sensibilisation des fournisseurs à nos attentes au fil du temps.

Vertex examinera continuellement ses pratiques pour s'assurer que nous évaluons et traitons l'esclavage moderne et la traite des personnes dans le cadre de nos activités. Vertex examinera son document de rapport et le mettra à jour au besoin pour s'assurer qu'il reflète le consensus émergent sur les meilleures pratiques pour résoudre ces problèmes complexes. Vertex examinera également son Code de conduite et son processus de vérification de façon constante afin d'assurer la

conformité continue et mettra en œuvre les améliorations nécessaires pour garantir l'obtention et la conservation exactes des renseignements fournis par ses fournisseurs externes et indirects.

* * *

Attestation

Conformément aux exigences de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*, et en particulier l'article 11 de celle-ci, j'atteste avoir examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. Selon mes connaissances et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements contenus dans le rapport sont véridiques, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de la Loi, pour l'année de déclaration indiquée ci-dessus.

En signant ce qui suit, je confirme que j'ai l'autorité de lier Vertex Canada.

Michael Siau
Directeur général, Vertex Canada